

## ARRÊTÉ N° 2023\_082

### DÉSIGNANT LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DE LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE COMPÉTENTS POUR CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ET LES ACCUEILS FAMILIAUX DANS LE CHAMP DU HANDICAP ET DU GRAND-ÂGE.

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-13, L.133-2 et L.441-2 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021\_271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023\_034 du 27 janvier 2023 désignant les agents départementaux compétents pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le champ du handicap et du grand âge ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Les agents départementaux habilités à réaliser des contrôles, sur place ou sur pièces, dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et en accueil familial, pour personnes âgées et personnes handicapées adultes au sein de la direction de l'autonomie sont :

- La directrice de l'autonomie, Mme Clotilde Cottineau ;
- La directrice adjointe de l'autonomie, Mme Elodie Seven ;
- La cheffe de service de l'offre médico-sociale, Mme Christelle Gallo ;
- La cheffe adjointe du service de l'offre médico-sociale, Mme Louise Véron ;
- La cheffe de service des parcours et prestations à domicile, Mme Elsa Vergier ;
- La cheffe de bureau des prestations en établissement, Mme Emmanuelle Paume ;
- La cheffe de pôle Grand âge, Mme Halima Touil ;
- Le chef de pôle Défi handicap, M. Thierry Louesdon ;
- La cheffe de pôle des services d'aide et d'accompagnement à domicile, Mme Borges ;

- Les chargés de développement de l'offre médico-sociale :
  - Mme Cécile Beaujard ;
  - M. Joris Bouzouma-Sarrazin ;
  - M. Olivier Collé ;
  - Mme Nathalie Duflos ;
  - M. Jawad En Nosse ;
  - Mme Alia Ferron ;
  - M. Clarence Firpion ;
  - Mme Djamila Lounis Allab ;
  - M. Ahmed Mansour ;
  - Mme Marine Moreau ;
- Les chargés de suivi des services d'aide et d'accompagnement à domicile :
  - Mme Virginie Alves ;
  - Mme Myosotis Kwawu ;
  - M. Gabriel Coste ;
- La coordinatrice du pôle accueil familial, Mme Royer ;
- La travailleuse sociale du pôle accueil familial, Mme Daoudi ;
- La coordinatrice du pôle prévention et projets, Mme Isma Osmane-Zalambani ;
- Le conseiller technique social du pôle prévention et projets, M. Ibnedahby.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2023\_034 du 27 janvier 2023.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le